

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **COMMUNE SOUDAN – SCEA MOULIN DE SION**

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/110 en date du 17 août 2018, une enquête publique est ouverte à la mairie de Soudan, pendant une période de 31 jours du mercredi 26 septembre 2018 à 9h au vendredi 26 octobre 2018 à 17h, portant sur la demande présentée par la SCEA DU MOULIN DE SION en vue d'exploiter une maternité collective porcine à Soudan, Le Margat.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2102 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Daniel FILLY, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Soudan, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mercredi 26 septembre 2018 de 09H00 à 12H00
- samedi 6 octobre 2018 de 09H00 à 12H00
- mercredi 10 octobre 2018 de 14H00 à 17H00
- lundi 15 octobre 2018 de 09H00 à 12H00
- vendredi 26 octobre 2018 de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en mairie de Soudan où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Soudan (3 place Jeanne d'Arc 44110 Soudan) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.moulindesionsoudan@gmail.com](mailto:enquete.moulindesionsoudan@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Soudan pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SCEA DU MOULIN DE SION Moulin de Sion 44110 Soudan.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.